Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20261014-202691-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 14 Octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 Octobre 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, HYLKEMA Mirjam, FIEYRE Clémence, JEHANNO David.

Procurations : Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole, M. CASAGRANDE Donovan à Mme BIHOES Chantal.

Désignation du secrétaire de séance
M. Eric BEUVE est désigné comme secrétaire de séance.

Ancien restaurant scolaire : choix du maître d'œuvre

M. Yves-Marie LE POULICHET, Adjoint, présente au Conseil les offres reçues pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne cantine en salle de réunions. Il précise que les travaux de base comprennent : la réfection des sols, murs et plafonds, le remplacement des sanitaires, la création d'un espace cuisine, le remplacement des ouvertures mais la conservation des radiateurs, la rénovation de l'installation électrique. Des options ont été demandées pour une cloison mobile, la climatisation mais aussi la réfection de la façade et l'installation d'un vidéo projecteur.
Ainsi le taux de rémunération est le suivant :

- BLEHER : 10.90 % pour honoraires de MO de base. Il conviendrait de rajouter 0.67 % pour le quantitatif et 0.42 % pour la cloison mobile ;
- ARCHICONCEPT : taux de 11% (5.5% pour la partie administrative et 5,5% pour le suivi technique).

Il est confirmé à Mme Carole OFFRET-MARIE, Adjointe, que le pourcentage, pour le quantitatif, est aussi sur le montant prévisionnel des travaux comme pour le pourcentage d'honoraires des maîtres d'œuvre.
Puis M. Yves-Marie LE POULICHET complète son propos en précisant que chaque cabinet a été vu, sur site, deux fois afin de définir précisément les travaux à réaliser au vu des besoins exprimés. Cependant il souligne que le descriptif du cabinet BLEHER est plus détaillé et complet, notamment avec la prise en compte de l'alarme, d'un système de badge pour les entrées, une ventilation double flux, un complément en tableau électrique chaufferie, la distribution téléphonique…..
De ce fait, il propose au Conseil de retenir ce cabinet et de définir dans un 2ème temps, avec ce dernier, les options ou non en fonction de l'avancée du dossier et des connaissances techniques (contrôle amiante….).
M. Jean-Paul PREAUD, Conseiller Municipal, interroge sur le détail des prestations prévues et les difficultés rencontrées dans des chantiers préalables.

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20261014-202691-DE

M. Yves-Marie LE POULICHET le rassure en précisant que le descriptif prévoit l'ensemble des travaux nécessaires pour accueillir un E.R.P., le reste sera fait en fonction des capacités financières de la commune. De plus, il confirme avoir eu un échange avec l'architecte quant à la conduite du chantier.

Le Conseil, compte tenu des éléments présentés et à l'unanimité

DECIDE de retenir le cabinet BLEHER avec un taux de base de 10.90% et de poursuivre le travail en commission quant aux choix techniques, notamment sur les options proposées.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le 26 octobre 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 26 octobre 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance